

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 mai 2026

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX—NEUF HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE s'est réuni, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 mai 2026.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Sébastien BOUSSION - Magali HEURTIN - Izzet ALBAYRAK - Cindy DELANOE - Nicolas CHAUVET - Elise DACOSSE - Hachim LAKSSIBI - Aurélie HAUGMARD - Marie-Hélène PETIT - Jean-Michel BITEAU - Conception MOUSSEAU-FERNANDEZ - Lydie JACQUET - Sylvie COULOT - Stéphanie TEXIER - Sergio KAHUDI LAMA - Maxime LIOPE - Pierrick LECOMTE - Hugo SALQUAIN - Mikail TURKOGLU - Özge GISNE - Kévin GUINDO - Yamina KACHOUT - Anaïs KERDA - Brigitte MOLINÈS - Boris BATAIS - Julien FAGAULT formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Chantal JEOFFROY - Radouane FRIKACH - Rachid BELKALA - Olivier ROLLAND - Nicolas CHRISTOPHE

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Chantal JEOFFROY, excusée, a donné pouvoir à Véronique PINEAU pour voter en son nom.

Radouane FRIKACH, excusé, a donné pouvoir à Pierrick LECOMTE pour voter en son nom.

Rachid BELKALA, excusé, a donné pouvoir à Anaïs KERDA pour voter en son nom.

Olivier ROLLAND, excusé, a donné pouvoir à Yamina KACHOUT pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Kévin GUINDO ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

LISTE DES DELIBERATIONS

1 – Lecture du Procès-Verbal du 27 avril 2026.

N°	DELIBERATIONS	DECISIONS
2	<i>Finances – Commission Communale des Impôts Directs.</i>	ADOPTÉ
3	<i>Finances – Dédommagement de sinistre guichet piscine municipale de Trélazé (rectification).</i>	ADOPTÉ
4	<i>Finances – Vente de matériel informatique.</i>	ADOPTÉ
5	<i>Transitions Ecologiques et Développement Durable – Attribution d'une subvention à l'association ADDULT.</i>	ADOPTÉ
6	<i>Culture – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations culturelles.</i>	ADOPTÉ
7	<i>Culture – Convention de partenariat et subvention de fonctionnement – Association 49 Regards.</i>	ADOPTÉ
8	<i>Culture – Convention de partenariat et subvention de fonctionnement – Association Groupement Artistique Trélazéen.</i>	ADOPTÉ
9	<i>Culture – Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement – Les Amis de l'Ardoise.</i>	ADOPTÉ
10	<i>Culture – Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement – Association Bagad Men Glaz (rectification).</i>	ADOPTÉ
11	<i>Jeunesse - Attribution d'aides dans le cadre du PLAN JEUNESSE.</i>	ADOPTÉ
12	<i>Sports – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives.</i>	ADOPTÉ
13	<i>Sports – Convention de partenariat et subvention de fonctionnement – association Trélazé Gym Club.</i>	ADOPTÉ
14	<i>Sports – Convention de partenariat et subvention de fonctionnement – Foyer Espérance.</i>	ADOPTÉ
15	<i>Sports – Convention de partenariat et subvention de fonctionnement – Association Trélazé Basket.</i>	ADOPTÉ

16	Sports – Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement – Trélazé Echiquier Club.	ADOPTÉ
17	Solidarités – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations dans le domaine de la Cohésion Sociale et des Solidarités.	ADOPTÉ
18	Ressources humaines – Personnel – Mise à jour du tableau des effectifs – Création de poste au service des sports.	ADOPTÉ
19	Ressources humaines – Personnel – Mise à jour du tableau des effectifs – Création de poste au service communication.	ADOPTÉ
20	Ressources humaines – Personnel - Mise à jour du tableau des effectifs – Création de postes – Promotion interne.	ADOPTÉ

Questions Diverses :

- Arrêté de composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Commune de Trélazé.

Le Maire de la Ville de TRELAZE soussigné, certifie que la présente liste des délibérations, extraite de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2026, a bien été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville.

Pour Extrait certifié conforme
TRELAZE, le 27 mai 2026
Le Maire,
Lamine NAHAM

